

Des économistes militent pour de nouvelles règles budgétaires européennes

 lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0302233908444-des-economistes-militent-pour-de-nouvelles-regles-budgetaires-europeennes-2204014.php

September 11, 2018

Mon compte

02 minutes

Guillaume de Calignon Le 11/09 à 07:00 Mis à jour à 09:26

Les Echos.fr

Le CAE estime que les règles européennes actuelles, basées sur la notion de déficit structurel, ne sont pas efficaces. - Shutterstock

Une étude du Conseil d'analyse économique propose d'en finir avec la règle des 3 % pour le déficit public et de lui substituer une obligation basée sur l'évolution des dépenses publiques en valeur.

Les économistes auront-ils la peau du 3 %, ce chiffre qui mesure le déficit public par rapport au PIB, devenu fétiche depuis le traité de Maastricht ? Trois d'entre eux, sous l'égide du Conseil d'analyse économique (CAE), un organisme rattaché à Matignon, publient ce mardi une proposition de nouvelles règles en matière budgétaire pour la zone euro.

Dans une union monétaire, des règles doivent être mises en place pour éviter une accumulation de dettes publiques, sans quoi les plus vertueux seront nécessairement amenés à payer les dettes des autres. Mais, « *les règles actuelles ont généré trop d'austérité pendant la crise et l'ont donc aggravée* », alors qu'elles n'étaient « *pas suffisamment strictes au cours des bonnes années* » et n'ont pas permis alors de réduire la dette autant qu'il aurait fallu, dénoncent-ils.

De plus, elles « *souffrent d'un problème important de mesures* », considèrent les auteurs de cette note. Les règles sont en effet basées sur le déficit structurel, c'est-à-dire ce que serait le déficit public si l'on neutralisait les effets du cycle économique. Or, cette donnée n'est pas observable mais estimée, ce qui la rend sujette à de fortes révisions dans le temps.

Une évolution des dépenses publiques cohérente avec la croissance à terme

C'est pourquoi les trois économistes proposent de définir une règle plus simple : l'évolution des dépenses publiques en valeur d'un pays devrait être comparable à long terme avec la croissance potentielle nominale de ce pays. Les dépenses devraient en revanche croître moins vite que le PIB en cas d'endettement trop fort.

Ainsi, si la dette publique d'un Etat-membre est supérieure à 60 % du PIB, alors ce pays devrait s'accorder avec la Commission européenne sur un programme de réduction de sa dette publique à horizon de cinq ans et s'y conformer. Un comité indépendant, tel que le Haut Conseil des finances publiques en France (HCFP), devrait estimer la croissance à terme du pays et calculer le plafond de dépenses publiques qui ne pourrait pas être dépassé par l'exécutif.

« Cela obligerait les gouvernements à garder une cohérence entre recettes et dépenses. Un gouvernement qui souhaiterait faire grimper de plusieurs points les dépenses publiques devrait augmenter d'autant les recettes », explique Philippe Martin, président délégué du CAE et l'un des auteurs de la note.

Une proposition similaire en Allemagne

« Nous pensons qu'une simplification des règles permettra aux peuples de se réapproprier le débat budgétaire et la question de la soutenabilité de la dette publique au niveau national », poursuit l'économiste. Le respect par les Etats d'une telle règle ne pousserait pas à l'austérité en période de disette, insiste Philippe Martin. Et les erreurs sur l'estimation de la croissance potentielle sont moins importantes que celles sur le déficit structurel.

Hasard du calendrier, une note sur le même thème est en préparation de l'autre côté du Rhin par le Conseil des cinq sages. Et celle-ci propose aussi une règle budgétaire basée sur l'évolution des dépenses publiques. Si cette proposition allemande est différente sur certains points de celle des Français, *« il est quand même intéressant de noter que, sans se coordonner, deux conseils indépendants sont arrivés à la conclusion que la règle des 3 % ne fonctionne pas »*, souligne Philippe Martin.

Guillaume de Calignon

[@gcalignon](#)